



## Allocation paje de mon bb

Par **Mélanie17**, le **17/02/2021** à **15:35**

Bonjour , voilà , je suis inscrite à la CAF depuis peu et j'ai été correcte et honnête avec eux en remplissant mon dossier étant enceinte et en couple depuis 2016 mais n'habitant pas ensemble avant fin 2018 . Mon conjoint n'avait pas mis à jour son dossier ,donc devait de l'argent à la caf . Par rapport a son salaire de travail. Maintenant qu'il es reliée à mon compte car nous avons un enfant ensemble depuis le 07 janvier 2021 . la caf me prélève sur l'allocation de ma fille est ce qu'il on le droit surtout qu'il n'y a que 171€ pour ma fille . Et il me prennent 220€ depuis l'allocation de ma fille . J'aimerais avoir votre avis . Avant de lancer la contestation , car le paiement du n'a pas a être pris sur l'allocation de ma fille mais avec lui .

Par **youris**, le **17/02/2021** à **18:40**

bonjour,

comme vous êtes en couple et que la CAF raisonne en termes de foyer, si votre conjoint doit de l'argent à la CAF, elle se rembourse sur les prestations futures.

la solution, c'est que votre conjoint rembourse ce qu'il doit à la CAF.

salutations

Par **Mélanie17**, le **17/02/2021** à **22:24**

Bonsoir, merci pour votre réponse , sauf qu'il y a un énorme problème parce que la CAF on l'on RIB et compte prélevé 220€ chaque mois alors que de base , c'est lui qui n'a pas mis à jour sa situation professionnelle , il n'avait pas tout déclarer à la CAF. Et vu que moi ça fait que quelques mois que je suis inscrite à la CAF et qu'il nous on rassemble ce mercredi 17 février nos dossiers. Bah c'est de ma poche et dans tout les cas la CAF n'a aucun droit de prélève entièrement l'allocation Paje de ma fille . Ce qui es interdit. Ils peuvent prélevé une parti mais pas l'intégralité de l'allocation, pour ne pas justement mettre l'allocataire dans la merde si je puis dire .

Par **youris**, le **18/02/2021** à **10:15**

je vous conseille de saisir le médiateur de votre CAF.